



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

Groupe de travail conjoint sur la charge normale d'enseignement des membres réguliers

Mandat :

Le groupe de travail conjoint sur la charge normale d'enseignement des membres réguliers a pour mandat d'identifier des changements favorables aux charges normales d'enseignement, au processus d'attribution des charges normales d'enseignement, et de faire des recommandations à l'APUO et à l'Employeur concernant :

- a) le meilleur moyen d'établir les charges d'enseignement normales à l'échelle des unités académiques et des facultés de façon à garantir que les charges d'enseignement des membres sont réparties équitablement et que l'Université s'acquitte de sa mission en tant qu'université de recherche;
- b) la façon de reconnaître adéquatement l'ensemble des aspects des fonctions d'enseignement, comme la supervision et le mentorat des personnes poursuivant des études de premier cycle, des études supérieures ou des études postdoctorales;
- c) la façon d'intégrer les recommandations du groupe de travail à la convention collective de l'APUO.

Le groupe de travail est le résultat d'une [lettre d'entente](#) signée entre l'APUO et l'employeur.

Le groupe de travail conjoint produira un rapport qui sera examiné par les deux parties avant la fin de la convention collective.

Membres du comité :

Le groupe de travail est composé de trois (3) représentants nommés par l'Employeur, et de trois (3) représentants de l'APUO, nommés par l'APUO. Les parties s'informeront mutuellement de leurs nominations par écrit avant la première réunion.

Daniel Paré, représentant de l'APUO (Département de communication)

Tyler Chamberlain, représentant de l'APUO (École de gestion Telfer)

Thomas Allen, représentant de l'APUO (Department of English)